



“ **L**e vieillissement des personnes handicapées mentales est un phénomène nouveau. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les personnes handicapées mentales ont gagné environ une quarantaine d’années d’espérance de vie, explique Marie-Laure Mordiconi, conseillère technique à Perce-Neige. Aujourd’hui, il n’est plus rare de voir des personnes atteintes de trisomie 21 fêter leurs 70 ans. Cela modifie totalement l’accompagnement que nous devons apporter à ces résidents plus âgés, notamment en raison des phénomènes de vieillissements précoces qui peuvent les toucher (cf. témoignage du Docteur Muir).

### Faut-il sacrifier leur bien-être ?

Perce-Neige a dû adapter sa prise en charge. Des formations ont ainsi été mises en place pour le personnel. Cette multidisciplinarité de l’équipe médicale permet de favoriser le maintien de la motricité, de la vision, de l’audition. Nous devons être en

## “ La prise en charge du vieillissement ne peut se substituer à la prise en charge du handicap mental ”

**Docteur Muir, médecin gériatre impliqué depuis 30 ans dans la prise en charge du handicap mental au sein d’établissements spécialisés**

*“Malgré une espérance de vie quasi similaire à la population globale, il existe cependant pour les personnes handicapées mentales des situations de vieillissement précoce en cas de pathologie génétique, de syndrome d’arriération mentale profonde ou d’usure articulaire importante liée au handicap moteur. Les pathologies sensorielles (baisse de la vue, de l’audition) et organiques (problèmes cardiovasculaires, digestifs, articulaires...) s’ajoutent également, comme pour toute personne vieillissante, mais avec une importance particulière, leur capacité d’adaptation étant moindre. Les facteurs environnementaux ont aussi un grand rôle. Visites moins fréquentes, décès des parents, départ d’un éducateur... Ces situations peuvent entraîner une baisse de l’élan vital voire un épisode dont l’expression est souvent particulière.*

*Tous ces éléments constituent un “sur-handicap” qu’il faut repérer. En cas de désadaptation du résident, et avant de mettre en cause exclusivement le vieillissement, chaque point est analysé : problèmes organiques, psychologiques, liens avec l’entourage.... C’est ce que nous appelons la “prise en charge globale”.*

*La prise en charge du vieillissement ne peut se substituer à la nécessaire prise en charge du handicap mental et physique. Elle s’y ajoute.”*

Le taux d’encadrement dans une maison de retraite médicalisée est de 0,66 contre 0,85 pour une Maison des Aînés Perce-Neige (12 personnes encadrent 14 résidents). Cet écart, si minime soit-il, fait toute la différence pour proposer une prise en charge adaptée du vieillissement.

mesure d’interpréter certains signes avant-coureurs comme la dégradation de la vitalité, surveiller l’apparition de manifestations sur-handicapantes ou de certains “bobos” qui cachent parfois autre chose. La prévention est une action très présente au quotidien.

Contrairement aux personnes âgées, les personnes handicapées mentales vieillissantes ont été accompagnées tout au long de leur vie. Ce besoin de prise en charge s’accroît avec l’âge. Pour des raisons économiques, l’hébergement en EHPAD<sup>(1)</sup> est souvent préconisé. Pourtant, avec cette solution, le risque de perte des acquis est très important. La dépendance s’installe alors sans possibilité de récupération. C’est la raison pour laquelle Perce-Neige défend l’idée de créer des structures adaptées et se bat pour construire des Maisons des Aînés, comme celle de Mareil-sur-Mauldre<sup>(2)</sup>, dans les Yvelines.

### Changer de Maison ne signifie pas perdre ses repères

Les Maisons des Aînés ont un impératif : s’implanter au plus près des Maisons Perce-Neige de façon à conserver certains repères pour les résidents qui passent d’une structure à l’autre. Ce maintien du lien est capital pour leur équilibre. La prise en compte du vieillissement, avec les nouveaux besoins qui appa-



raissent, et le nouveau rythme de vie qu'il suscite, suppose en période de moindre adaptabilité d'éviter à tout prix toute rupture inutile.

La Maison des Aînés de Mareil compte 15 résidents. C'est un chiffre idéal pour adapter la vie de la Maison aux impératifs du vieillissement. Le rythme y est tranquille, les activités sont moins fatigantes et menées en petits groupes.

Cela permet aussi de gérer des besoins spécifiques (sommeil, gestes quotidiens plus difficiles...).

Si nos résidents vieillissent, leurs parents aussi. Les frères et sœurs prennent souvent le relais des visites, les départs en week-end se faisant plus rares. Les Maisons des Aînés doivent donc proposer des espaces d'accueils dédiés aux familles.

Perce-Neige ne répond pas uniquement aux besoins des personnes handicapées mentales mais également à l'enjeu que représente le vieillissement pour notre société."

(1) Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

(2) La Maison des Aînés de Mareil-sur-Mauldre a ouvert ses portes en septembre 2008.